



5ème Bulletin d'informations municipales – 2019



F
R
I
S
E

Chers concitoyens et amis de Frise

Mesdames, Messieurs,

2018 : une année pas comme les autres. Encore une fois, nous pouvons dire qu'il y a vraiment un changement climatique et dans tous les domaines ; chaleur, coulées de boues, inondations et pour finir un climat social qui se dégrade, tendu, avec malheureusement de la violence qui interroge.



Espérons revenir au calme et au dialogue. Un équilibre est à trouver. Il faut des réformes mais la méthode pour les mener doit être adaptée à la situation économique et sociale. Il est vrai que pour beaucoup de Français, la confiance, la lisibilité de l'avenir semble difficile mais il faut y croire et être positif !

Pour notre village, Frise s'est fait remarquer et c'est une chance. Le Prix d'Excellence a été obtenu au Concours des Villes et Villages Fleuris. Félicitations à Thibaut et à Marie Claude Richard.

Thibaut dans la régularité a le plaisir de travailler pour entretenir notre village. Thibaut a suivi cette année une formation d'intégration dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux.

J'insiste, comme tous les ans, pour vous informer qu'il y a une déchetterie à Bray-sur-Somme et que les containers dans l'île ne sont conçus que pour les ordures ménagères. Prenez vos tickets à la mairie pour aller à Bray-sur-Somme. C'est un manque de considération que de ne pas respecter les règles.

Au sujet des réalisations et des travaux, comme vous pouvez l'entendre, les pendules sont à l'heure et l'électricité au niveau de l'Eglise est conforme aux normes en vigueur. La réfection de la façade de la Mairie et de la salle des fêtes ainsi que du Monument aux Morts a été réalisée par les établissements Deremarque Klisz.

Avec Thibaut, nous avons procédé au démarrage de la procédure de mises aux normes pour l'accessibilité des personnes à mobilité réduite en ce qui concerne la Mairie, et ce, sans faire appel à une entreprise. Pour l'Eglise, l'aménagement à effectuer est plus complexe ; des demandes de devis sont au programme sur la base des conseils techniques du CAUE que nous avons sollicité pour obtenir les meilleures orientations. Une demande de subvention sera faite auprès de divers organismes ainsi que le Conseil Départemental.

L'étang anciennement « Valenchon », propriété de Monsieur Vivier, est en cours d'acquisition avec une surface approximative de 2ha 40a. Dans ce dossier, nous pouvons également obtenir une participation financière de la part de l'Agence de l'Eau Artois Picardie et du FEDER.

L'écoulement des eaux usées de la cuisine de la salle des fêtes fonctionne désormais correctement. Le problème majeur était l'accumulation d'huiles et de graisses de friteuse qu'il convient de ne pas jeter dans l'évier.

Pour ce qui est des projets pour l'année 2019 et comme je l'ai évoqué, une mise aux normes PMR sera effectuée à l'entrée de l'Eglise. Une coupe d'arbres est prévue au chemin du Marais dans les petits lots de pêche, pour laquelle nous attendons un deuxième devis.

Le logement communal doit faire l'objet d'une isolation du grenier et d'une installation de VMC. J'en profite pour vous informer que nous avons des nouveaux locataires avec deux enfants dont un qui est né cette année : Monsieur et Madame FACON. Dans le même temps, nous remercions les anciens locataires, Monsieur

et Madame GENEST, pour la restitution du logement en très bon état.

L'éclairage public doit être revu. Nous avons, il y a deux ans, fait une étude avec la SICAE et la FDE80 sur des lampes à technologie LED en procédant par un remplacement des lampes en place par tronçons. Les lampes à mercure que nous avons actuellement sur nos pilonnes ne peuvent plus être remplacées. Ainsi, l'ensemble du réseau doit être repensé et cela prendra quelques années pour couvrir l'ensemble du territoire de la commune.

Voilà ce qui attend la commune pour 2019 pour les projets, tout en sachant que pour le curage des étangs, nous devrions y voir plus clair cette année.

2018 fut également une année animée. Nous avons, avec l'aide du Conservatoire d'Espaces Naturels de Picardie, commémoré d'une façon honorable le Centenaire de la Grande Guerre sur le belvédère de Frise ainsi qu'une projection des réalisations de l'année et un film du souvenir de cette guerre qui était très émouvant. Merci au Conservatoire.

Un évènement sportif a eu lieu avec le Rotary Club de Péronne et de Ham avec l'organisation d'un trail réunissant plus de 300 personnes. Fort de ce succès, le trail se renouvèlera cette année fin mars.

La fête du village et la réderie en juillet ont accueilli moins de monde que d'habitude. La chaleur et la Coupe du Monde de football en sont probablement les raisons. Toujours est-il que ce fut une bonne réderie, à notre dimension. Merci à tous ceux qui ont participé vivement pour l'organisation de cette manifestation et le repas du lendemain soir. Je remercie donc Martine Duchateau, présidente du Comité des Fêtes, Joël et Roselyne Labreuil, Dominique et Marie-Claude Genest, Jacky Pille et ch'Pingouin !

Le repas des aînés et l'Arbre de Noël restent toujours un succès. Félicitations et merci pour ceux qui sont présents pour l'organisation : Martine, Jennifer, Christine et aussi Marie-Claude au rempoissonnement.

Je n'oublie pas le 11 novembre qui marque la fin de cette période de Centenaire où beaucoup de monde a répondu présent à l'appel. Cette participation fait plaisir et montre que nous tenons à nos valeurs républicaines. Merci à vous tous !

Je tiens à remercier Julien, notre secrétaire, dévoué et efficace, qui en plus de Frise est secrétaire à la mairie d'Aveluy. Merci Julien.

Au niveau de la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot, le PLUi, dossier important de l'année écoulée, a été validé.

Enfin, je remercie les membres du Conseil Municipal pour votre engagement et l'intérêt que vous portez lors des réunions où les débats et décisions se font dans le plus grand respect. Merci à vous tous !

2018 s'est achevé, je dois vous en faire part, par des actes de malveillance ; c'est-à-dire par des incendies volontaires de cabanons de pêche et de conteneurs de poubelles dans l'île. Une enquête est en cours. Il est inutile de vous confier que cela m'a fortement affecté.

Pour autant, il n'en demeure pas moins qu'il faille rester positif et faire face aux problèmes.

Pour terminer, Mesdames et Messieurs, chers amis, permettez-moi, avec les membres du Conseil Municipal de vous souhaiter une bonne et heureuse année 2019 !

Le Maire,

Michel RANDJIA

Cérémonie des Vœux – 20/01/2019

Cette année, la cérémonie des vœux a réuni plus de 90 personnes et nous en sommes ravis. Au vu d'une plus forte affluence que d'ordinaire, certaines personnes n'ont pu trouver une place assise pendant le discours d'introduction de Bernard Lenglet et, de ce fait, sont parties. C'est dommage puisque des chaises et des tables supplémentaires ont été rajoutées en réaction entre deux allocutions. Nous remercions l'ensemble des habitants de Frise pour leur présence et leur attention.





Vos élus

| | |
|----------------------|--------------------|
| Michel RANDJIA | Maire |
| Bernard LENGLET | Premier adjoint |
| Marie-Claude RICHARD | Deuxième adjointe |
| Christine MASSON | Troisième adjointe |
| Michel KOWALSKI | Conseiller |
| Jennifer LIMON | Conseillère |
| Guillaume MOREL | Conseiller |
| Jacky PILLE | Conseiller |
| Gilles SAVREUX | Conseiller |

Informations utiles

Heures d'ouverture du secrétariat de mairie

Lundi : de 14h à 16h

Vendredi : 10h à 11h

Samedi : de 10h à 11h (Permanence de Monsieur le Maire)

Site internet de la commune : www.commune-frise.fr

Tarifs pour la location de la salle des fêtes

Pour les habitants de Frise

Pour les non-résidents

Printemps-Eté : 160 €

Printemps-Eté : 200 €

Automne-Hiver : 200 €

Automne-Hiver : 240 €

Capacité maximale approximative de la salle : 80 personnes

Nous adressons des remerciements chaleureux à Madame Limon pour sa disponibilité pour les locations de la salle des fêtes tout au long de l'année.

IZI'TRI 2019

Calendrier des collectes

FRISE

Sacs jaunes

ATTENTION, rattrapage des jours fériés en rouge.

| | | | |
|-----------|----|----|----|
| JANVIER | 7 | 21 | |
| FÉVRIER | 4 | 18 | |
| MARS | 4 | 18 | |
| AVRIL | 1 | 15 | 29 |
| MAI | 13 | 27 | |
| JUIN | 8 | 24 | |
| JUILLET | 8 | 22 | |
| AOÛT | 5 | 19 | |
| SEPTEMBRE | 2 | 16 | 30 |
| OCTOBRE | 14 | 28 | |
| NOVEMBRE | 9 | 25 | |
| DÉCEMBRE | 9 | 23 | |



- BOUTEILLES
- FLACONS ET BIDONS
- BARQUETTES
- SACS ET SACHETS
- POTS ET BOITES
- TOUS LES FILMS
- EMBALLAGES MÉTAL ET CARTON

Les CARTONS BRUNS sont à déposer PLIÉS à côté du sac ou à la déchèterie.
PAS BESOIN de LAVER les emballages, je les VIDE correctement.

Ordures ménagères



COLLECTE MARDI

Objets encombrants



11 AVRIL

10 OCTOBRE

Les APPAREILS ÉLECTRIQUES / ÉLECTROMÉNAGERS, les GRAVATS et LES PEINTURES doivent être apportés en DÉCHÈTERIE.

N'HÉSITÉZ PAS À VOUS RENDRE À LA DÉCHÈTERIE POUR VOS GROS VOLUMES (MEUBLE, CANAPÉ, PALETTE BOIS...)

Conteneur verre



ON NE MET PAS : les couvercles et bouchons.
Pas besoin de LAVER les emballages, je les VIDE correctement.

Conteneur papier



ON NE MET PAS : Papiers MOUILLÉS ou SOUILLÉS, essuie-tout, classeurs.

Le RAMASSAGE SE DÉROULE LE MATIN TRÈS TÔT, MERCI DE SORTIR VOS DÉCHETS LA VEILLE AU SOIR.

RETROUVEZ TOUTES LES INFOS

SUR LES COLLECTES, LES HORAIRES DE DÉCHÈTERIES ET LES NEWS SUR LE www.paysducoquelicot.com

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DU COQUELICOT - 6 RUE EMILE ZOLA - 80300 ALBERT
Tél. : 03.22.64.10.30 - comdecom@paysducoquelicot.com



Cartes de déchetterie

Communauté de Communes du Pays du Coquelicot

DÉCHÈTERIE d'ALBERT Tampon de la Mairie
☎ 03 22 64 10 34

Commune de :

NOM :

Immatriculation du Véhicule :

Année : 20.....

Signature du Maire :

Imp. VAILLANT - 03 22 75 20 98 - 80 ALBERT

Les cartes de déchetterie sont disponibles en mairie. Elles sont valables un an dans les trois déchetteries communautaires : Albert, Bray-sur-Somme et Acheux-en-Amiénois.

Les horaires de la déchetterie de Bray-sur-Somme sont les suivants : Lundi, mercredi et vendredi de 14h à 18h et le samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h.

Les déchetteries du Pays du Coquelicot accueillent :

- Les gravats
- Les ferrailles
- Les cartons
- Les piles et batteries
- Les déchets verts
- Les appareils électroménagers
- Les huiles de vidange et de friture
- Les pots de peinture
- Les flacons usagés de produits solvants
- Les encombrants

Les déchetteries du Pays du Coquelicot refusent :

- Les pneus
- L'amiante
- Les cadavres d'animaux
- Les déchets industriels

Concours 2018 des villes et villages fleuris du Pays du Coquelicot



Cette année, la commune de Frise a obtenu, dans le cadre du Concours des villes et villages fleuris du Pays du Coquelicot, le prix d'excellence pour la catégorie 1 (0 à 300 habitants) ex-æquo avec la commune de Laviéville, qui précède l'appréciation « Fleurissement remarquable » synonyme de sélection pour le jury départemental.

La notation du jury se base, en plus du fleurissement de la commune, sur des thématiques plus larges telles que la part des économies d'énergie, l'entretien des bâtiments, la récupération de l'eau de pluie, le recyclage des déchets verts ou encore l'absence d'utilisation de produits phytosanitaires et l'ensemble des dispositions allant dans le sens de l'écologie.



L'objectif pour 2019 sera de répondre encore davantage aux exigences de la grille de notation du jury avec l'obtention d'une fleur en ligne de mire. La commune met en place différents aménagements au fil de temps pour s'inscrire dans la logique du Concours.

L'ensemble du Conseil Municipal remercie et félicite Madame Richard et Thibaut, notre employé communal, pour les résultats obtenus.

Concours 2018 des Villes et Villages Fleuris
du Pays du Coquelicot

Catégorie 1:
Prix d'Excellence

Frise

Le Président
du Pays du Coquelicot
Michel WATELAIN

Le Président de l'Office
de Tourisme
Franck BEAUVARLET

La Présidente du Jury
local du concours
Odette DERLY



Compte administratif de l'exercice 2017

Lors de sa séance du 30 mars 2018, le Conseil Municipal a procédé au vote du Compte Administratif 2017 dont les résultats sont les suivants :

Section de fonctionnement

Dépenses : 154 902,33 €

Recettes : 174 711,81 €

Résultat : 19 809,48 €

Section d'investissement

Dépenses : 35 767,20 €

Recettes : 42 865,94 €

Résultat : 7 098,74 €

La tendance indiquée dans le bulletin municipal de l'année dernière s'est confirmée ; le résultat de fonctionnement pour 2017 est supérieur à celui de 2015 et nous observons un résultat positif en section d'investissement.

Vote des taux

Lors de sa séance en date du 30 mars 2018, le Conseil Municipal s'est prononcé en faveur d'une augmentation de 7% des taux de fiscalité directe locale conformément à l'évolution triennale convenue en 2016. L'augmentation consentie pour 2018 est donc la dernière prévue pour le mandat du Conseil Municipal en place (2014-2020). Les taux sont les suivants :

- Taxe d'habitation : 4,08%
- Taxe sur le foncier bâti : 6,01%
- Taxe sur le foncier non bâti : 10,80%

Actions sociales communales

La commune de Frise a, depuis quelques années, décidé de mettre en place des actions permettant d'aider les administrés, qu'il convient de rappeler, notamment pour les nouveaux arrivants.

Pour les parents ayant des enfants scolarisés, deux types d'aide sont apportées par la commune :

- Le remboursement des frais de cantine pour les enfants scolarisés à l'Ecole Maternelle de Bray-sur-Somme sur présentation de la facture émise par le SISCO de Bray-sur-Somme (*délibération de renouvellement de l'action du 06/05/2014*)
- Une allocation de rentrée scolaire d'un montant de 77 € par enfant domicilié à Frise avec certificat de scolarité à l'appui (*montant actualisé par la délibération du 09/10/2009*)

Tous les ans, la commune offre :

- Un colis pour les personnes âgées de 65 ans et plus
- Un cadeau de Noël pour les enfants jusqu'à l'âge de 12 ans
- Des chocolats pour les enfants à Noël et à Pâques



La Croix Rouge locale basée à Bray-sur-Somme au 10 rue Pasteur (dans les anciens locaux du Centre des Finances Publiques) a mis en place une « vestiboutique ». Le local, inauguré en septembre 2016, est accessible les mardis et jeudis de 14h à 16h.

Les prix proposés à la vestiboutique sont volontairement très bas (50 centimes en moyenne). Ceux-ci sont d'abord collectés dans les conteneurs réservés au dépôt de vêtement puis sont triés et lavés par les bénévoles ; les vêtements en bon état sont mis en rayon tandis que ceux plus usagés sont revendus à une entreprise de recyclage. La recette des ventes permet de financer une partie des actions sociales de l'unité locale. La Croix Rouge propose aussi une aide alimentaire en activité annexe.

La commune de Frise, avec les huit autres communes unies sur ce projet, contribue à financer les frais de fonctionnement de l'antenne tous les ans et invite la population à visiter les locaux.



Demandes d'autorisation de travaux dans le cadre du

Service Public de l'Assainissement Non Collectif (SPANC)

La Communauté de Communes du Pays du Coquelicot a signé une convention de partenariat avec l'Agence de l'Eau Artois Picardie afin de permettre au propriétaire d'un bien immobilier de bénéficier, sous conditions, d'une aide à hauteur de 50% d'un montant plafonné à 8 000,00 € TTC pour la réhabilitation de son installation d'assainissement non collectif.

Cette convention de partenariat n°17322 notifiée le 28/03/2013 à la Communauté de Communes applicable jusqu'au 31 décembre 2015, a été prorogée par avenant jusqu'au 31 décembre 2018.

Le Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Artois Picardie a décidé, par délibération n°18-A-039 du 5 octobre 2018 dans le cadre de son XI programme d'intervention 2019-2024, applicable au 1er janvier 2019 **de ne plus subventionner les travaux sous maîtrise d'ouvrage privée.**

Par conséquent, seuls les dossiers avec date d'achèvement de travaux antérieure au 31 décembre 2018 étaient éligibles à la subvention. La date du rapport de bonne exécution des travaux fourni par VEOLIA ainsi que la facture des travaux doivent être antérieures au 31 décembre 2018 pour bénéficier de la subvention.

Demandes de passeport et de cartes nationales d'identité

Cartes nationales d'identité

Depuis le 13 mars 2017, la mairie de Frise ne prend plus en charge les dossiers de demande de cartes d'identité. Il faut désormais s'adresser à l'une des 17 mairies du département équipées du nouveau dispositif d'enregistrement : Amiens, Abbeville, Albert, Ailly sur Noye, Corbie, Flixecourt, Friville Escarbotin, Gamaches, Ham, Montdidier, **Péronne**, Poix de Picardie, Roye, Rue, Doullens, Saint-Valery. La commune de Frise fournit en revanche les imprimés de demandes à ses administrés.

Un téléservice est également mis à la disposition des usagers. Pour utiliser ce télé-service, il faut créer votre compte puis saisir les informations dans « Pré-demande CNI » en ligne (rubrique Mon compte > Effectuer une nouvelle pré-demande).



Il faudra ensuite vous rendre en mairie pour finaliser la demande avec les pièces justificatives.

La mairie récupérera vos données grâce au numéro de pré-demande, vérifiera vos pièces justificatives et recueillera vos empreintes. Pour demander une carte nationale d'identité, il faut se rendre avec les pièces justificatives nécessaires qui dépendent de votre situation : majeur ou mineur, première demande ou renouvellement etc.

Passeport

Pour obtenir un passeport biométrique, il faut se rendre dans une mairie équipée avec les pièces justificatives nécessaires. Les documents dépendent de la situation : majeur ou mineur, première demande ou renouvellement etc. Il est valable 10 ans pour une personne majeure et 5 ans pour un mineur.



Les demandes de passeport doivent être déposées par le demandeur dans une des 2000 mairies équipées d'une station biométrique en France. **La commune la plus proche pour Frise est la ville de Péronne.**

Coût du passeport :

- 86 € pour un majeur
- 42 € pour un mineur de 15 ans et plus
- 17 € pour un mineur de moins de 15 ans

Mise en place du répertoire électoral unique (R.E.U.)

La loi n° 2016-1048 du 1^{er} août 2016 modifie les modalités d'inscription sur les listes électorales et institue un répertoire électoral unique (REU) dont elle confie la gestion à l'Insee.

Pour l'électeur, **le principal changement est la suppression de la date limite de dépôt d'une demande d'inscription fixée au 31 décembre** : actuellement, passé cette date et sauf cas limitativement définis, l'électeur ne peut voter à aucun scrutin de l'année suivante. De façon à permettre l'instruction d'éventuels recours sur cette décision, il subsiste une date limite d'inscription pour chaque scrutin, fixée dans le cas général au 6^e vendredi précédant le scrutin.

Les nouvelles modalités d'instruction des demandes d'inscription ainsi que la prise en compte automatique des mouvements d'office sont effectives depuis le 1^{er} janvier 2019. Les listes électorales issues de la révision 2017/2018 restent en vigueur pour les scrutins intervenant d'ici le 10 mars 2019.

La carte européenne d'assurance maladie (CEAM)

Avant de partir en vacances à l'étranger, prenez certaines précautions pour être assuré si vous tombez malade. Les règles dépendent du lieu de séjour. En Europe, vous pouvez utiliser la carte européenne d'assurance maladie (CEAM). Hors Europe, les soins sont pris en charge sous certaines conditions.

La CEAM vous permet de bénéficier des soins de santé publics dont vous auriez besoin lors d'un séjour temporaire (week-end, vacances, séjour culturel ou linguistique, études, stage, recherche d'emploi ou déplacement professionnel) dans l'un des pays de l'Espace économique européen (EEE) ou en Suisse.

La demande doit être effectuée auprès de son organisme d'assurance maladie. La carte est gratuite.

La CEAM est individuelle et nominative. Une demande doit être présentée pour chaque membre de la famille, y compris les enfants de moins de 16 ans. La CEAM doit être demandée **20 jours au moins avant le départ**. En cas d'urgence ou de demande trop tardive, un certificat provisoire de remplacement est délivré. Ce certificat est valable 3 mois.

La CEAM est valable 2 ans maximum à partir de sa date d'édition.

Sa durée de validité ne peut toutefois pas dépasser la durée des droits de la personne concernée à l'assurance maladie.



L'accompagnement professionnel

La commune de Frise, après avoir permis à un apprenti de la MFR d'Eclusier-Vaux de suivre une formation en alternance de deux ans (2015-2017), accueille occasionnellement des stagiaires dans une logique d'accompagnement, d'ouverture et de transmission.

Ainsi, Camille Saint-Solieux (photo ci-contre) est venu en stage pendant une semaine en novembre 2017 avec Thibaut dans le cadre d'une formation paysagiste avec le Lycée Professionnel Robert Schuman de Chauny.

Cette année, Julien a accueilli Maëlan Berthet suite à la demande adressée par le Centre de Gestion de la Somme d'accueillir un stagiaire pour trois semaines pour apprendre les rudiments du métier de secrétaire de mairie, en complément d'une formation théorique de sept semaines organisée par le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT). Frise est une des seules communes de moins de 500 habitants du département à avoir répondu favorablement et volontairement à cette demande.

Preuve de l'intérêt et de la portée de cette offre de formation, Maëlan est employé en CDD à la mairie de Moislains à temps plein depuis le début de l'année.

Fort de la réussite de cette initiative et au vu de la volonté de la commune de faciliter l'intégration des jeunes dans la vie active, l'expérience pourrait et devrait être reconduite dans un avenir proche, d'autant plus que notre secrétaire porte une attention particulière à apporter, au CDG 80 et au CNFPT, par des échanges réguliers, des éléments permettant d'adapter au mieux les contenus de formation et la constitution de réseaux.



Bilan de la campagne de recensement de la population 2018



La campagne de collecte dans le cadre du recensement de la population s'est déroulée du 18 janvier au 17 février 2018. Comme pour l'ensemble des communes de moins de 10 000 habitants, le recensement se déroule tous les cinq ans, à raison de 20% par an. Il permet de déterminer le nombre de personnes résidant la majeure partie de l'année dans chaque commune. De ces données découlent la participation de l'Etat au budget des communes via la Dotation Globale de Fonctionnement (D.G.F), la détermination du nombre de conseillers municipaux ou encore les actions à mener en termes de politiques publiques.

Pour la commune de Frise, la collecte s'est bien déroulée puisque les habitants ont été réactifs dès le début; le taux d'avancement de l'enquête était constamment conforme aux attentes fixées par l'INSEE. Seules trois fiches de logement non enquêtées ont été produites. La fiche de logement non enquêtée (FLNE) concerne les habitants qui n'ont pu me rencontrer pendant la période de l'enquête. Je rappelle que le recensement est néanmoins obligatoire en vertu de la Loi n°51-711 du 7 juin 1951 avec le risque d'une sanction (amende forfaitaire de 38€) puisque la présence de FLNE, bien que n'impactant pas le résultat de l'enquête pour déterminer la population, limite l'exploitation en matière de statistiques, ce qui est la mission principale de l'INSEE.

À propos des caractéristiques du village, le point le plus marquant est le recensement d'un grand nombre de résidences secondaires, ce qui met en exergue la dimension touristique réelle de la commune, qui a peu d'équivalent dans notre région. Pour cette campagne 2018, la réponse par internet a été priorisée et j'ai eu de bons retours de la part des habitants sur l'accessibilité de l'outil et sa praticité, hormis lors d'une journée dans la première semaine où il a été observé des ralentissements inhérents à la plateforme.

Le bilan chiffré global du recensement de la population 2018 s'établit comme suit :

- Nombre de logements enquêtés: **130**
- Nombre d'habitants : **181** (-10 par rapport à 2013)
- Nombre de résidences principales : **80** soit 61,5%
- Nombre de résidences secondaires : **37** soit 28,5%
- Nombre de logements vacants : **13** soit 10%

Ces variations devraient entraîner de fait, structurellement, une baisse de la DGF dans les années futures et notamment dès 2021 (puisque ce sont les populations légales N-3 qui sont prises en compte dans la détermination de la DGF). Une dernière donnée permet également de dire que ce recensement s'est très bien déroulé ; 67,5% des habitants a répondu par internet, ce qui est remarquable au vu de la moyenne nationale pour les communes de moins de 1000 habitants (36%). Le taux de réponse par internet pour la Picardie cette année est de 47,7%. Par conséquent, Frise n'affiche aucun retard du point de vue du déploiement des outils numériques ; c'est un excellent indicateur.

À titre personnel, en tant que secrétaire de mairie, cette expérience m'a permis de mieux connaître la commune, le cadre de vie, les éventuelles problématiques et de comprendre l'évolution démographique. J'ai, de plus, toujours été bien accueilli et je tiens à remercier l'ensemble des habitants de Frise pour leur amabilité et leur coopération.

Julien SERAFFIN,
Agent et coordonateur du recensement 2018



Chantier nature du 17 mars 2018

Forts de la réussite de l'édition 2017 de l'opération « Hauts-de-France Propres, ensemble nettoisons notre région ! », la Région Hauts-de-France et ses partenaires dont le Conservatoire d'Espaces Naturels de Picardie, les Fédérations régionales de chasse et de pêche, l'avaient reconduite **les vendredi 16, samedi 17 et dimanche 18 mars 2018**.

Initiée pour la 1ère fois l'année dernière à l'échelle d'une région, cette opération exceptionnelle de nettoyage de la nature consiste à mobiliser le plus grand nombre de bénévoles pour ramasser et trier un maximum de déchets qui polluent la nature, à la campagne (champs, rivières, routes) ou en agglomération, sur l'ensemble du territoire régional. 40 000 habitants des Hauts-de-France ont ainsi ramassé plus de 1 000 tonnes de déchets en 2017.

La commune de Frise s'est associée à cette cause en 2018.



Trail des anguillères du 8 avril 2018 – 1^{ère} édition

Trail des Anguillères 1^{ère} Edition
Organisé par le ROTARY CLUB de Péronne-Ham-Albert
Au profit de la recherche sur les maladies du cerveau
Dimanche 8 Avril 2018
Départ à partir de 9h, salle des fêtes de FRISE (80).
Trail de 23 km
Trail de 13 km
Trail de 5 km
Inscriptions au Trail sur www.rotaryclubperonne.fr OU samedi 24 et 31 mars de 14h à 18h à SPORT 2000 Péronne
Marche 5 km départ 9h20
Marche 13 km départ 9h20
Inscriptions sur place uniquement

Le Rotary club de Péronne-Ham-Albert a organisé le 8 avril 2018 un trail réunissant près de 350 coureurs et 180 marcheurs. Avec les différentes distances proposées (marche et trail de 5, 13 et 23km), le parcours empruntait des routes, des chemins et des sentiers agricoles ainsi que des passages dans les bois. L'occasion était belle pour les participants de produire leurs efforts dans un cadre verdoyant en passant par de superbes points de vue sur la vallée de la Haute-Somme.

Les bénéficiaires liés à l'évènement ont été reversés intégralement au profit de la recherche sur les maladies du cerveau.

La commune de Frise a répondu favorablement à cette belle initiative et a laissé à disposition du comité d'organisation la salle des fêtes gracieusement pour l'accueil et le ravitaillement des sportifs.

Le Trail des Anguillères est reconduit pour la deuxième fois le dimanche 31 mars 2019 dans les mêmes conditions que l'édition 2018.

Inscriptions au Trail sur www.rotaryclubperonne.fr

OU

le samedi 16 et le samedi 23 mars 2019 de 14h à 18h
au magasin Sport 2000 - Péronne



Les commémorations du Centenaire



Exposition de photos du 15 Août au 9 Septembre 2018



Afin de valoriser le site de la Montagne de Frise et parmi les quelques manifestations organisées en 2018 sur le site, le Conservatoire d'Espaces Naturels a exposé du 15 août au 9 septembre 2018 une série de 24 photos d'archives prises pendant la Grande Guerre, afin de matérialiser la ligne de front, théâtre des combats franco-allemands. Des œuvres éphémères originales inspirées du site étaient également disposées.



Concert de l'Harmonie St Pierre d'Amiens



La commune de Frise, en partenariat avec le Conservatoire d'Espaces Naturels de Picardie, a proposé un événement particulier et grand public où se mêlent musique et nature. Ainsi, l'Harmonie Saint-Pierre d'Amiens s'est produite le dimanche 9 septembre 2018 à la Montagne de Frise pendant environ une heure en reprenant notamment des morceaux du début du siècle, après une minute de silence en hommage aux soldats morts ou blessés sur le site. Ce fût un moment très agréable pour l'ensemble des spectateurs avec la présence appréciée d'un beau soleil.

Cérémonie du 8 mai et du 11 novembre



Travaux de l'année 2018

Rénovation de la façade de la Mairie et du Monument aux Morts

L'année 2018 a été l'occasion pour la mairie de connaître une rénovation au niveau des peintures de la façade. Les établissements Deremarque-Klisz ont ainsi œuvré pendant le mois d'Août.



Horloge de l'Église

L'Horloge de l'Église a été changée cette année et les cloches sonnent de nouveau à intervalles réguliers comme ce fut le cas par le passé. Après les travaux de mise aux normes du dispositif contre la foudre et le changement du coq en 2017, il s'agit donc de la deuxième phase de travaux pour l'Église.

Mise aux normes accessibilité des personnes à mobilité réduite

Afin d'être en parfaitement en conformité avec la Loi sur l'accessibilité des personnes à mobilité réduite, la commune a entrepris des aménagements en 2018 au niveau de la mairie. Ainsi un dispositif de signalisation,



Dans le cadre des aménagements pour l'accessibilité des personnes à mobilité réduite, la salle de vote sera déplacée à compter des élections européennes de mai 2019 sur l'autre côté de la salle. L'entrée se fera donc par l'arrière, au niveau de la salle des fêtes.

Les travaux se poursuivront en 2019 afin de mettre l'église en conformité.

Escale de la Péniche sous-marin de l'Association du Transport Culturel Fluvial

Après le passage de l'Hydroplane de l'Association Anti-Stress durant l'été 2017, l'Association du Transport Culturel Fluvial, en partenariat avec la Communauté de Communes a fait accoster l'Axolotl, péniche des professeurs Pinson et Bontegri, pour y proposer une immersion dans un monde de sciences et d'imagination à l'image de celui de Jules Verne. Le principe de la péniche est la sensibilisation par le biais de petites conférences grand public sur des thèmes tels que l'énergie renouvelable. L'autre intérêt du projet est de développer la culture via les voies navigables européennes. L'Axolotl s'est donc arrêté à Frise les 5 et 6 août 2018.



Festivités et rassemblement

Nos remerciements les plus sincères vont à toutes les personnes s'étant impliquées dans l'organisation des manifestations de l'année, que ce soit de manière régulière ou ponctuelle, pour épauler notamment le Comité des Fêtes. Sans vous, rien ne serait possible. Nous renouvelons nos remerciements à Madame Masson et Madame Limon dans le cadre des fêtes de Noël et de Pâques. Nous vous espérons toujours plus nombreux pour les manifestations futures.

Merci à tous.

Spectacle et Festivités de Noël

Le dimanche 23 décembre 2018, le groupe d'animation « SC PROD' Evènement » a proposé aux parents et aux enfants un très joli spectacle alternant danse, chant et parade des personnages issus des films d'animation les plus célèbres (Mickey, les Schtroumpfs, les Minions, Aladdin, etc...). Nous remercions le Comité des Fêtes pour l'organisation de l'Arbre de Noël. Bien sûr, le Père Noël était présent pour l'occasion pour distribuer en fin d'après-midi les jouets aux enfants.

L'équipe de « SC PROD' Evènement » se produira à l'occasion du Repas des Aînés le 17 novembre 2019.



Le Comité des Fêtes

Le Comité des Fêtes s'est réuni le samedi 12 janvier 2019 pour son assemblée générale annuelle où il était question notamment de l'élection du nouveau bureau. Si vous êtes intéressé(e) pour être un membre actif du Comité des Fêtes ou apporter votre aide, vous pouvez en faire part à Martine Duchateau, présidente du Comité.

Nouveau bureau

Présidente : Martine DUCHATEAU
Vice-présidente : Marie-Claude GENEST
Trésorier : Christian REUSSE
Secrétaire : Dominique GENEST

Manifestations festives 2019

2 juin 2019 : Concours de pétanque
21 juillet 2019 : Rédérie – Fête locale
17 novembre 2019 : Repas des Aînés
15 décembre 2019 : Spectacle de Noël

Rédérie 2018



Pâques 2018



Noces d'Or de Monsieur et Madame Maudit



Que la Montagne est belle

Communément appelé « larris » en Picardie, les coteaux secs ou pelouses calcicoles sont identifiables au premier coup d'œil dès que la sécheresse de l'été a fait jaunir l'herbe maigre qui les recouvre. Occupant souvent de fortes pentes où le calcaire domine, situées au bord des plateaux et orientées vers le soleil, ces pelouses bénéficient de conditions de chaleur et de sécheresse quasi méditerranéennes.

Ce site constitue sur une dizaine d'hectares un élément caractéristique et particulièrement esthétique du paysage de ce secteur de la vallée de Somme. Depuis ses hauteurs entre 70 mètres et 80 mètres d'altitude, le promeneur bénéficie d'un point de vue exceptionnel sur le fond de la vallée et ses superbes marais.

Pour la valeur de son patrimoine naturel, le site est référencé dans les inventaires :

- Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF)
- Site d'intérêt Européen reconnu par le Schéma départemental de protection et de gestion des milieux naturels de la Somme de la Direction Régionale de l'Environnement de Picardie et du Conseil Départemental de la Somme.

Depuis les années cinquante le pâturage ayant cessé, ce lieu risquait de disparaître sous les broussailles faute de moyens pour une gestion adaptée. Le Conseil Municipal a donc décidé en janvier 1999 de confier la gestion du larris au Conservatoire des sites naturels de Picardie par le biais d'un bail emphytéotique de 20 ans. Le pâturage est l'un des outils de gestion, il est pratiqué depuis 2004 sur notre larris. Lors d'une promenade vous ne serez pas insensible à la présence de mai à septembre de moutons et de chèvres.

Notre Montagne, c'est aussi un lieu de mémoire, d'Histoire et de littérature cité par Blaise Cendrars dans son livre « La main coupée ».

Bernard LENGLET

Le Conservatoire d'Espaces Naturels de Picardie, en collaboration avec les communes de Frise et d'Eclusier-Vaux interviendra en 2019 pour un évènement nature.

Sortie Nature le Dimanche 25 août 2019 à 9h30

Sur les pas de Blaise Cendrars

Pour la 2^{ème} fois, vous pouvez participer à une randonnée nature sur une boucle reliant le site de la Montagne de Frise au Belvédère de Vaux. La croisée des patrimoines sera notre fil rouge. À faire en famille !

Inscriptions auprès de M. Franck COMINALE au 06.07.41.54.71 ou reservation@conservatoirepicardie.org

Prévoir des chaussures de marche et un pique-nique



La vie de nos étangs

L'association Syndicale des Propriétaires et Exploitants d'Étangs de la Vallée de la Haute Somme (ASPEE) est une association ayant pour objet la défense des intérêts collectifs, notamment le statut juridique particulier des étangs entre Béthencourt-sur-Somme et Bray-sur-Somme mais aussi la lutte contre les pollutions ou le repeuplement des espèces menacées. Parmi ses missions, on retrouve les participations dans d'autres structures comme le SAGE Haute Somme. La commune de Frise est membre de l'association moyennant une cotisation annuelle en fonction de la surface en eau.

Cette année et dans le cadre de ses actions, l'ASPEE a fourni à la commune plus de 30 000 alevins de brochets au début du printemps.



Le repoissonnement s'est déroulé le samedi 1^{er} décembre 2018. Comme chaque année, environ 10% des recettes issues des locations de pêche est affecté au repeuplement en poissons.

La fourniture en poissons s'établit comme suit :

- 400 kg de carpes
- 200 kg de tanches
- 500 kg de gardons
- 180 kg de brochets



Avis aux amateurs de pêche

La commune de Frise propose la location de parcelles pour pêcher situées dans le fond de l'île de Frise. Différents types de lots sont disponibles et vous pouvez vous rapprocher de la mairie pour tout renseignement complémentaire. Notre site www.commune-frise.fr est également à votre disposition avec une rubrique consacrée.



Nouveaux habitants

M. et Mme WULLART Claude et Brigitte

M. CERGNUL Baptiste

M. FACON Julien et Mme GARBE Céline

Nos joies

BOUQUET Ewen 10/02/2018

FACON Damon 14/06/2018

Nos peines

HOGUET Serge 28/12/1938 – 06/08/2018

QUINTARD Guy 25/01/1932 – 24/09/2018

Episode neigeux du début d'année 2019

DEPARTEMENT DE LA SOMME

ARRONDISSEMENT DE PERONNE

CANTON D'ALBERT

COMMUNE DE FRISE

Arrêté permanent

—

Nettoisement et déneigement des trottoirs

Nous, Maire de la commune de FRISE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L.2212.1, L 2212.2 et L 2542.3,

Vu le règlement de la voirie départementale,

Considérant que l'entretien des voies publiques et des trottoirs est le moyen le plus efficace d'assurer la salubrité et la sécurité dans la commune et de prémunir, notamment par temps de neige et de verglas, les habitants contre les risques d'accidents,

Considérant qu'il incombe à l'autorité municipale de prendre les dispositions réglementaires destinées à assurer la sécurité publique,

ARRETE

Article 1er : Les riverains de la voie publique sont tenus de maintenir en état de propreté et de sécurité les trottoirs et caniveaux se trouvant devant leurs immeubles.

Article 2 : Dans les temps de neige ou de verglas, les propriétaires ou les locataires, devront assurer, par leurs propres moyens, la viabilité hivernale de la totalité des voies, cours ou parkings privés sauf pour certaines voies ouvertes à la circulation publique pour lesquelles les engins de déneigement peuvent manœuvrer.

Article 3 : Les riverains seront tenus de racler puis balayer la neige devant leurs maisons, sur les trottoirs et banquettes jusqu'au caniveau, en dégageant celui-ci autant que possible.

Article 4 : S'il n'existe pas de trottoirs, le raclage et le balayage de la voie publique doivent se faire sur un espace de 1,50m de largeur à partir du mur de la façade, de la clôture ou de la limite de parcelle.

Article 5 : En cas de verglas, il convient de jeter du sable ou du sel sur la voie publique devant les immeubles. S'il y a plusieurs occupants, les obligations reposent sur chacun d'eux, à moins qu'elles n'aient été imposées conventionnellement à l'un d'eux ou à une tierce personne.

En cas d'accident, le non-respect de ces obligations pourrait engager la responsabilité du riverain.

Ces mesures sont applicables dès la publication du présent arrêté.

Article 6 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 7 : Ampliation du présent arrêté sera affiché et transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Péronne
- Monsieur le Chef de la Gendarmerie de Bray-sur-Somme

Fait à FRISE, le 28 Janvier 2019

LE MAIRE
Michel RANDJIA



Frise en images



Frise en images



Rédaction : Commune de Frise (Bernard Lenglet, Michel Randjia, Julien Seraffin)

Impression : Imprimerie Vaillant

Crédits photos : Martine Duchateau, Marie-Claude Genest, Thibaut Hombert, Bernard Lenglet, Jennifer Limon, Michel Randjia, Julien Seraffin